

Édition Octobre 2009

RISQUES MAJEURS

risques naturels et risques technologiques



Les bons réflexes

LA GIETTAZ

La Giettaz et les risques majeurs

La commune de La Giettaz met en œuvre depuis quelques années une démarche de gestion des risques majeurs qui a également été initiée à l'échelle intercommunale.

Dans ce dispositif, l'information et la formation des habitants sont essentielles, ce qui explique l'édition du présent Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).

Il vise à vous informer sereinement parce que le risque zéro n'existe pas et que la transparence est la meilleure manière d'éviter les exagérations.

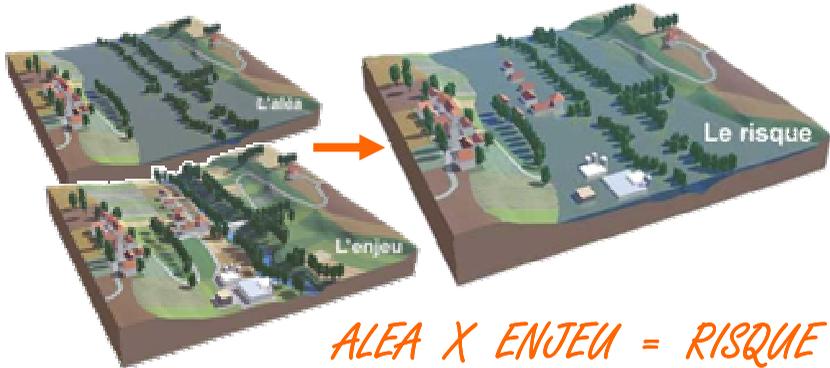
Dans ces situations extrêmes, certes rares mais qu'il ne faut pas négliger pour autant, il est nécessaire de connaître les réflexes à adopter.

Parallèlement, l'équipe municipale tient régulièrement à jour son Plan Communal de Sauvegarde (PCS) qui vise à recenser et organiser tous les moyens nécessaires à la mise en sécurité des habitants de la commune en cas d'évènement majeur (alerte, évacuation, ravitaillement, hébergement d'urgence...)

Laurent CLUZEL
Maire de la Giettaz

Le risque majeur, qu'est-ce que c'est ?

Un événement potentiellement dangereux – ou **ALÉA** - n'est un **RISQUE MAJEUR** que s'il s'applique à une zone où des **ENJEUX** humains, économiques ou environnementaux sont en présence.



$$ALEA \times ENJEU = RISQUE$$

Deux critères caractérisent le risque majeur :

- une faible fréquence
- une énorme gravité

Les risques majeurs à La Giettaz

Les risques naturels



Crues torrentielles et inondations



Avalanches



Mouvements de terrain



Séismes



Évènements météorologiques

Les risques technologiques



Accident nucléaire



Transport de matières dangereuses



Les crues torrentielles et inondations

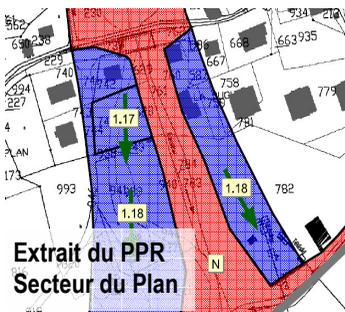
La commune de La Giettaz est parcourue par de nombreux torrents et ruisseaux qui, lors d'épisodes pluvieux prolongés, d'orages ou à la fonte des neiges, peuvent grossir considérablement et parfois être le théâtre de crues importantes. Ces crues torrentielles transportent de grandes quantités de matériaux qui peuvent engendrer le débordement du torrent, emporter les ponts ou former des embâcles qui en cédant libèrent une vague boueuse dévastatrice.

Historique des crues

La commune est concernée par les crues de l'Arrondine et de ses affluents.

1961 : une crue de l'Arrondine emporte le pont en bois du Plan.

17 Août 2003 : crue de l'Arrondine mobilisant d'importantes quantités de matériaux qui viennent engraver le lit du torrent au niveau du pont de l'Armois.



Les mesures de prévention

Prise en compte des risques dans l'aménagement

Le Plan de Prévention des Risques (PPR) de la commune de La Giettaz a été approuvé le 11 Septembre 2008. Ce document réglementaire, réalisé s'applique à étudier les risques naturels sur la commune. Pour chacun des phénomènes, il définit les zones exposées et les mesures à mettre en œuvre pour les aménagements.

Entretien des ruisseaux pour limiter les dégâts liés aux inondations

L'entretien des cours d'eau par les **propriétaires riverains**, est nécessaire et **obligatoire** (*art L215-14 du Code de l'Environnement*) afin de limiter les effets dévastateurs que les ruisseaux pourraient avoir en cas de crue. Ainsi, les propriétaires riverains des ruisseaux se doivent d'**enlever régulièrement les embâcles et débris** qui empêchent le bon écoulement des eaux et d'**entretenir les berges**

Les bons réflexes en cas de crue



Fermez les portes, fenêtres, soupiraux

Pour éviter l'entrée de l'eau et limiter les dégâts



Montez dans les étages

Pour attendre les secours et éviter d'être blessé par la montée brutale des eaux



Coupez le gaz et l'électricité

Pour éviter l'électrocution ou l'explosion



Écoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz

Pour vous informer de l'évolution de la situation



Ne téléphonez pas

Pour libérer les lignes pour les secours



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Pour éviter de bloquer les secours sur les routes. Leurs enseignants s'en occupent !



Les avalanches

Chaque année en France, entre 30 et 60 personnes sont emportées mortellement par les avalanches ce qui fait de ce phénomène naturel le risque le plus meurtrier de l'hexagone. A la Giettaz, de nombreux couloirs d'avalanches sont recensés : certains d'entre eux furent par la passé le théâtre d'avalanches destructrices.

Historique des principaux phénomènes

Avalanche de la Pointe des Verres

21 Janvier 1843 : l'avalanche détruit 6 habitations, en endommage 5 autres et tue 13 personnes.

27 Mars 1914 : l'avalanche de neige poudreuse détruit deux fermes, deux autres bâtiments et endommage un pont.

28 Décembre 1923 : l'avalanche détruit plusieurs chalets au Maigre d'Amont, au Maigre d'Aval et au Rosay. Deux enfants sont tués.

3 Février 1978 : l'avalanche descend jusqu'au pont de la RD 909 situé en bas du village (altitude 1050m). Elle détruit de nombreux bâtiments dont la chapelle des Nants, vieille de plusieurs siècles.



Partie supérieure du chalet de Besançon détruit par l'avalanche de 1978

Avalanche du Nant Vernay

5 Février 1961 : l'avalanche détruit un chalet au Praz et en endommage deux autres à La Bout et au Nant Vernay. La route est coupée.

10 Février 1984 : l'avalanche coupe la route du Plan pendant 24 heures. Un chalet habité est endommagé au Nant Vernay.

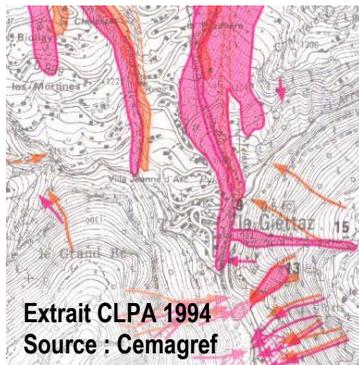


Route du Plan coupée par l'avalanche de 1978

Les mesures de prévention

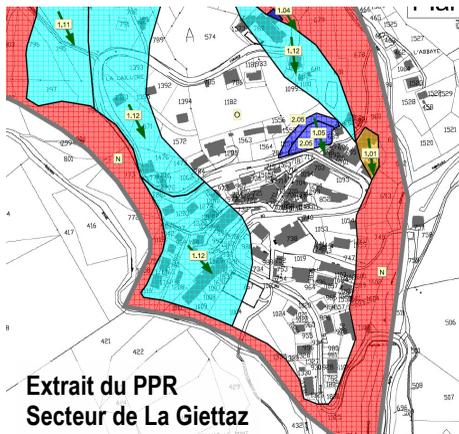
Le suivi des avalanches

Depuis les années 1900, les agents de l'ONF observent les avalanches dans le cadre de l'Enquête Permanente sur les Avalanches (EPA). A partir de ces données, le Cemagref élabore les Cartes de Localisation des Phénomènes d'Avalanches (CLPA) qui est un inventaire des emprises maximales des avalanches.



Études et ouvrages de protection

Deux études ont été réalisées en 2002 et 2007 par le service de Restauration des Terrains en Montagne (RTM) afin de définir les mesures les mieux adaptées pour gérer le risque d'avalanche sur les routes de la commune. Sur la route du Plan, ces études ont abouti à la mise en place de filets paravalanches couplés à un reboisement.



Prise en compte dans l'aménagement

Comme pour les inondations, la cartographie réalisée dans le PPR répond aux objectifs de prévention en préconisant la mise en œuvre de mesures de protection constructives au niveau des sites avalancheux : extension limitées des habitations exposées, renforcement des façades et toitures, entretien des ouvrages de protection...

Le PPR est consultable en mairie.

Les bons réflexes

Pour tous



Renseignez-vous

Consultez les bulletins
Météo France **08 92 68 02 73**



Soyez vigilants

Évitez de vous aventurer
sur les routes exposées

Pour les secteurs habités exposés

Rentrez chez vous

Évitez de sortir à
l'extérieur des bâtiments



Fermez les ouvertures orientées à l'amont

Prenez les mesures de
sauvegarde de vos biens





Les mouvements de terrain

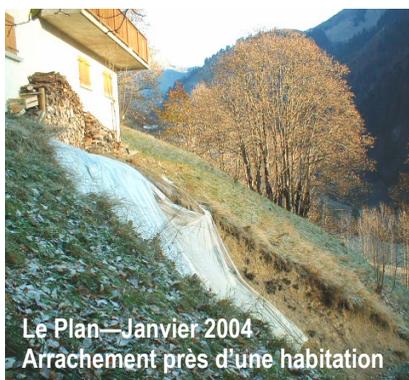
A La Giettaz, la nature géologique du sol et les escarpements rocheux qui dominent la commune font que les principaux type de mouvements de terrain auquel on peut être confronté sont les glissements de terrain et les chutes de rochers.



Le **glissement de terrain** se caractérise par un déplacement d'une masse de matériaux sur des épaisseurs parfois importantes.

Suite à une saturation du sol en eau, ce type de phénomène peut s'accélérer et évoluer en coulée boueuse pouvant être dévastatrice.

La **chute de rochers** est plus soudaine et peut aller de la simple chute de pierres à l'effondrement de falaise.



Secteurs concernés

Les versants qui bordent l'Arrondine sont constitués de schistes fracturés, argiles et moraines, matériaux très instables et mal fixés sur les pentes raides. Ces secteurs sont donc propices aux glissements de terrains. Au XIX^{ème} siècle, selon la tradition orale, une habitation aurait même été détruite par une coulée de boue au Chasset. Depuis, quelques arrachements de moindre ampleur ont également été observés

à proximité de bâtiments suite à des épisodes pluvieux prolongés.

Les chutes de rochers ne menacent quant à elles aucun secteur habité.

La prise en compte des risques dans l'aménagement

Là encore, la cartographie réalisée dans le PPR permet de répondre aux objectifs de prévention des risques de mouvements de terrain en préconisant la mise en œuvre de mesures de protection : limitation de l'extension des habitations exposées, études géotechniques, maîtrise des rejets d'eau par infiltration...

Les bons réflexes

Pendant l'évènement



Éloignez-vous de la zone dangereuse

Pour vous mettre en sécurité, fuyez latéralement la zone instable pour ne pas être enseveli

Après l'évènement



Coupez le gaz et l'électricité

Pour éviter l'électrocution ou l'explosion



Évacuez les locaux touchés.

Informez la mairie de la situation.

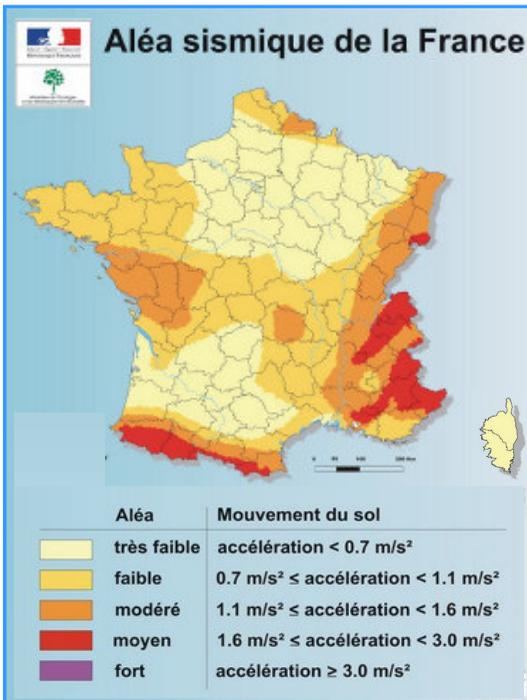


Les séismes

Si le mécanisme du séisme est aujourd'hui mieux connu, tant du point de vue de son origine que de sa propagation, il reste encore un phénomène imprévisible.

Outre les effets qu'il peut avoir sur les constructions, un séisme peut engendrer d'autres effets locaux tels que les mouvements de terrain (*chute de blocs, glissement de terrain*), les avalanches ou les phénomènes de liquéfaction des sols qui peuvent faire basculer des bâtiments.

La commune de La Giétaz est classée en zone sismicité faible (Ib) : les séismes peuvent être d'intensité moyenne (= aléa moyen) mais cela reste très peu fréquent.



Le dernier séisme important ayant touché la région s'est produit dans le secteur d'**Annecy** le 15 Juillet 1996. De **magnitude 5.2**, il a engendré quelques dégâts (chutes de cheminées, fissures dans les murs). De nombreuses répliques furent ressenties pendant les jours suivants, dont une de magnitude 4.3 huit jours plus tard.



Voiture écrasée par une chute de cheminée lors du séisme d'Annecy

Prévention

Les règles PS 92 actuellement en vigueur fixent les niveaux de protection requis par région et par type de bâtiment et définissent les modalités de dimensionnement des constructions.

Pour plus d'informations

Sismicité de la France

www.sisfrance.net

Programme national de prévention

www.planseisme.fr

Association Française du Génie Parasismique

www.afps-seisme.org

Les bons réflexes

Pendant la secousse



Si vous êtes à l'intérieur, abritez-vous sous un meuble solide

Pour éviter les chutes d'objet



Si vous êtes à l'extérieur, éloignez-vous des bâtiments

Pour éviter d'être enseveli

Après la 1^{ère} secousse



Coupez le gaz et l'électricité

Pour éviter l'électrocution ou l'explosion



Évacuez les locaux endommagés



Écoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz

Pour vous informer de l'évolution de la situation



Ne téléphonez pas

Pour libérer les lignes pour les secours



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

*Pour éviter de bloquer les secours sur les voies de circulation.
Leurs enseignants s'en occupent !*



Les risques météorologiques

Vents violents, orages et pluies intenses sont autant de phénomènes météorologiques qui peuvent concerner La Giettaz.

Afin de prévenir tout accident lié à ce type de manifestations climatiques, Météo France édite deux fois par jour une carte de Vigilance permettant de savoir si, dans les 24 heures, un phénomène météorologique dangereux peut toucher le département.



Dès le niveau orange, les pouvoirs publics et la commune s'organisent pour réagir : envisager la mise à l'abri des éventuels campeurs installés sur la commune, faire annuler les manifestations en plein air...

Carte de vigilance météorologique
(Exemple)



Orage



Avalanches



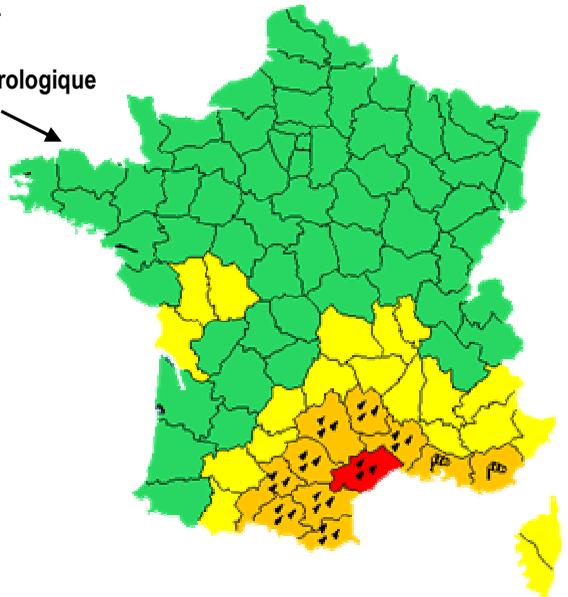
Vent violent



Canicule



Pluie - Inondations



Pas de vigilance particulière.



Soyez très vigilant; des phénomènes météo dangereux sont prévus; suivez les conseils émis par les pouvoirs publics.



Soyez attentifs si vous pratiquez des activités sensibles au risque météo; tenez-vous au courant de l'évolution météorologique.



Une vigilance absolue s'impose; des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus; conformez vous aux consignes émis par les pouvoirs publics.

Une mesure de prévention : l'élagage des arbres

Fortes chutes de neige, tempêtes et orages cassent parfois des branchages ou couchent des arbres qui en tombant peuvent engendrer des dégâts notamment sur les habitations.

Afin de prévenir ce risque dans votre propriété, il est conseillé de faire procéder à l'élagage des arbres proches de votre habitation ou trop près des réseaux aériens (fils électriques) voire à leur abattage dans le cas d'arbres vieux ou malades.



Les bons réflexes



Renseignez-vous

Consultez les cartes de vigilance éditées par Météo France



Soyez vigilants

Suivez les conseils donnés par Météo France



Rentrez chez vous Fermez les ouvertures

Attention aux chutes d'arbres ! Évitez les déplacements
Prenez les mesures de sauvegarde de vos biens



Écoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz

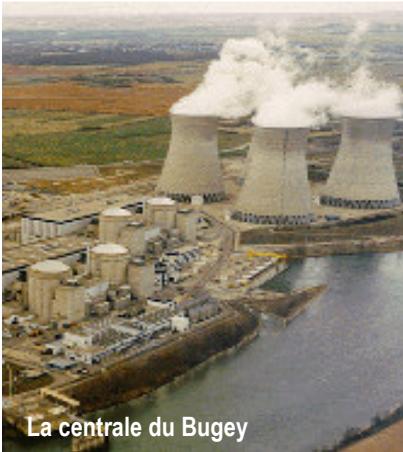
Pour vous informer de l'évolution de la situation

Pour vous informer, consultez la carte de vigilance :

Internet : www.meteo.fr Minitel : 36 15 METEO Téléphone : 32 50



L'accident nucléaire



La centrale du Bugey

Le risque nucléaire ne constitue pas un risque important dans le département de la Savoie, aucune installation n'y étant installée. Toutefois, la proximité de certains établissements situés dans les départements de l'Ain, de la Drôme et de l'Isère nous amène à évoquer ce risque.

De plus, il est à noter qu'un incident radiologique peut également avoir lieu en dehors de l'enceinte d'une centrale nucléaire lors d'un transport de matières radioactives issues du domaine industriel ou médical.

Prévention :

La sûreté de ces sites repose sur de nombreuses mesures techniques prises par les exploitants et imposées par la réglementation.

Comme pour le risque industriel, la prévention passe par la réduction des risques à la source (surveillance permanente, amélioration continue de la sécurité) complétée par des plans de secours internes et externes.

En cas de catastrophe majeure impliquant une installation nucléaire, le risque de contamination peut concerner l'ensemble du territoire français.

Les autorités pourraient alors être amenées à prendre des contre mesures sanitaires notamment par le déclenchement du plan départemental de distribution des **pastilles d'iode**.



Pastilles d'iode distribuées par les autorités en cas de risque

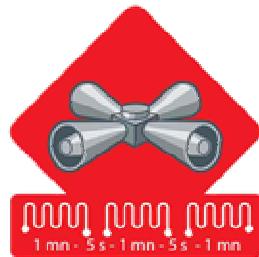
Les organismes de santé s'accordent à reconnaître que l'absorption préventive ou aussi précoce que possible de comprimés d'iode stable en cas de rejet accidentel d'iode radioactif sature la glande thyroïde et prévient ainsi les risques de cancer notamment chez les enfants.



Les personnes les plus sensibles (enfants, adolescents et femmes enceintes) se verront donc distribuer une pastille d'iode en cas d'évènement majeur.

Au niveau de la commune de La Giétaz et notamment pour les écoles, un plan de distribution des pastilles d'iode a donc également été mis en place.

Au signal d'alerte, suivez les consignes et tenez vous prêt à réagir sur ordre des autorités



Les bons réflexes



Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment

Pour éviter l'exposition directe aux produits radioactifs



Calfeutrez les portes, fenêtres et ventilations

Pour empêcher les produits radioactifs d'entrer dans votre abri

Ecoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz

Pour vous informer de l'évolution de la situation



Ne téléphonez pas

Pour libérer les lignes pour les secours



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Leurs enseignants s'en occupent !





Le Transport de Matières Dangereuses

Une matière dangereuse est une substance qui par ses propriétés physiques ou chimiques peut présenter un danger grave pour l'homme ou l'environnement. Elle peut être inflammable, toxique, nocive, corrosive ou radioactive.



Peu de véhicules de transport de matières dangereuses circulent sur la commune de La Giétaz. Néanmoins, des camions contenant du fioul ou du gaz peuvent traverser la commune par les routes secondaires pour l'approvisionnement des particuliers.

Prévention et réglementation

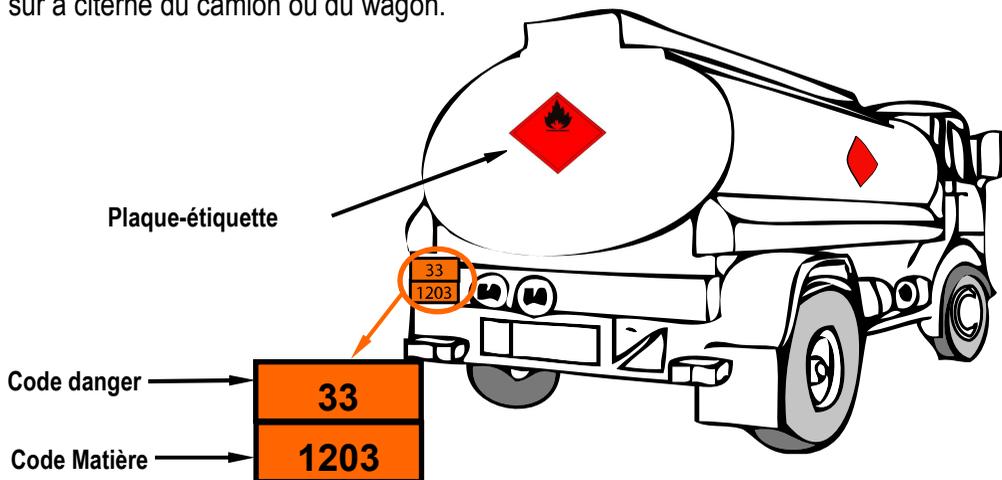


Les règlements concernant les modes de Transport des Matières Dangereuses (TMD) par voie routière et ferroviaire ont en commun de prévoir les dispositions techniques des véhicules, les modalités de contrôle et la formation des personnels.

Sur certains axes routiers, la circulation de matières dangereuses peut même être totalement interdite et signalée par l'un des trois panneaux ci-contre.

Signalisation

La nature des produits transportés est identifiée par des codes et un pictogramme sur a citerne du camion ou du wagon.



Si vous êtes témoin d'un accident, mettez-vous en sécurité à au moins 100 mètres du site et communiquez ces éléments aux secours en précisant le lieu exact, le type de

Les bons réflexes



Enfermez-vous dans le bâtiment le plus proche

Pour éviter l'exposition directe aux produits dangereux



Fermez et calfeutrez les portes, fenêtres et ventilations

Pour empêcher les produits dangereux d'entrer dans votre abri



Écoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz

Pour vous informer de l'évolution de la situation

Ne téléphonez pas

Pour libérer les lignes pour les secours



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Leurs enseignants s'en occupent !



**Ne fumez pas
Ni flamme, ni étincelle**

Pour éviter le risque d'explosion



L'alerte

En cas d'évènement majeur, l'alerte est de la responsabilité de l'Etat et des maires.

A La Giettaz, une **sirène communale**, est installée sur l'école. Elle est testée tous les 1er samedi du mois : on n'entend alors qu'un seul coup.

En cas d'événements réels sur la commune, la sirène sonnerait :

- **2 coups pour un accident grave**

- **3 coups pour un incendie**

Dans ces 2 cas, il s'agit d'avertir les services de secours, la population n'a pas à intervenir.

En cas d'**avalanche**, la sirène sonnerait **4 coups** (2 x 2 coups avec intervalle de 1 minute). Dans ce cas, les professionnels du ski sont invités à rejoindre l'un des deux points de regroupement pour aider aux recherches. Ces deux points de regroupement sont le garage communal et le carrefour du Chardet.

L'Etat utilise quant à lui les médias, **radios et télévisions**.

En Savoie, les informations et consignes à suivre en cas de risque majeur sont diffusées par les autorités sur **France Bleu Pays de Savoie : 103.9 FM**.



Le syndicat intercommunal Arlysère et la commune de La Giettaz ont fait l'acquisition d'un système d'alerte de la population par téléphone.

Si votre numéro de téléphone n'est pas renseigné dans l'annuaire ou si vous voulez être alerté sur votre téléphone portable, faites vous connaître auprès de la mairie !

Préparez le matériel nécessaire en cas d'alerte

Pour ne pas être pris au dépourvu et pouvoir évacuer rapidement en cas de besoin

Radio à piles

Lampe de poche

Matériel de confinement

(ruban adhésif, serpillières pour colmater le bas des portes...)

Barres énergétiques et eau

Couvertures et vêtements de rechange

Papiers personnels

Médicaments *(traitement quotidien)*

Les bons réflexes en cas de risque



**Écoutez la radio
France Bleu Pays de
Savoie 103.9 FM**

*Pour vous informer de
l'évolution de la situation*



Ne téléphonez pas

*Pour libérer les lignes
pour les secours*



**N'allez pas
chercher vos
enfants à l'école**

*Leurs enseignants
s'en occupent !*



Soyez solidaires !

*Pensez aux
personnes
vulnérables*



**Inondations
Crues torrentielles**



**Fermez les
portes, fenêtres,
souxpiraux**



**Coupez le gaz
et l'électricité**



**Montez à pied
dans les étages**



Avalanches



Renseignez-vous



Soyez vigilants



Restez chez vous



**Fermez les ouvertures
orientées à l'amont**



**Mouvements
de terrain**



**Éloignez vous
de la zone
dangereuse**



**Coupez le gaz
et l'électricité**



**Évacuez
les locaux
touchés.**



Séismes



**Si vous êtes à
l'intérieur, abritez-
vous sous un
meuble solide**



**Si vous êtes à
l'extérieur, éloignez-
vous des bâtiments**



**Coupez le gaz
et l'électricité**



**Évacuez les
locaux touchés.**



**Phénomènes
Météo**



**Renseignez-
vous**



Soyez vigilants



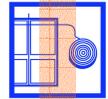
**Rentrez
chez vous
Fermez les
ouvertures**



**Risques
technologiques**



**Enfermez-vous
rapidement dans le
bâtiment le plus
proche**



**Fermez et calfeutrez
les portes, fenêtres
et ventilations**



**Ne fumez pas
Ni flamme, ni
étincelle**

Les numéros à connaître pour signaler un risque

Urgences médicales : **15**
Sapeurs Pompiers : **18 ou 112**

Gendarmerie d'Ugine : **04 79 37 30 17**
Mairie de La Giétta : **04 79 32 92 87**

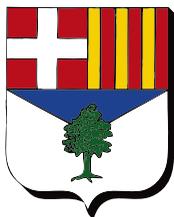
Pour en savoir plus :

Institut des Risques Majeurs (IRMa)

www.irma-grenoble.com

Portail du ministère, dédié à la prévention des risques majeurs

www.prim.net



Mairie de La Giétaz

Chef Lieu – 73 590 LA GIÉTTAZ

Tél (04) 79 32 92 87 - Fax (04) 79 32 92 69 -

Site internet : www.mairie-la-giettaz.fr Mail : mairie@la-giettaz.com

Horaires d'ouverture :

Du Lundi au Vendredi : 8h30—12h



Document élaboré par Arlysière, Syndicat Intercommunal du Bassin d'Albertville

► Syndicat d'études et prospectives ► Ingénierie Conseil ► au service des collectivités

► Animation, gestion et suivi des politiques de développement territorial

47, avenue Jean Jaurès – BP 20109 – 73207 ALBERTVILLE Cedex

Tél 04 79 10 01 80 - Fax 04 79 10 01 81 - Internet www.arlysiere.fr

Directeur de publication : Laurent CLUZEL

Comité de rédaction : Olivier CARTIER-MOULIN, Pascal BIBOLLET-RUCHE, Valérie BOUCHEX

Crédits photographiques : Commune de La Giétaz, Commune de Beaufort, Arlysière, IRMa, RTM 73